

LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

Par Isabelle Bergeron
Secteur de la faune et des parcs
Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs

Québec 

PLAN DE PRÉSENTATION

- Deux lois incontournables
- La protection légale du caribou forestier
 - Survol des modalités de protection de l'espèce
 - Revue des modalités actuelles ou potentielles de protection pour l'habitat
- Résumé du coffre d'outils fauniques

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

DEUX LOIS INCONTOURNABLES

- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
 - La présente Loi vise la conservation de la faune et de son habitat, leur mise en valeur dans une perspective de développement durable.
 - Elle établit diverses interdictions relatives à la conservation des ressources fauniques.
- Par exemple : encadrement de la chasse, protection des habitats fauniques, création de refuges fauniques.

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

DEUX LOIS INCONTOURNABLES

- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
 - éviter une diminution de l'effectif des espèces fauniques ou floristiques désignées menacées ou vulnérables;
 - assurer la conservation des habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables;
 - rétablir les populations et les habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables;
 - éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable.

La protection légale du caribou forestier

SURVOL DES MODALITÉS DE PROTECTION DE L'ESPÈCE

La protection légale du caribou forestier

MODALITÉS DE PROTECTION DE L'ESPÈCE

- *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (article 56)*
 - Interdiction de chasser le caribou forestier

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS DE PROTECTION DE L'ESPÈCE

Loi sur les espèces menacées et vulnérables

- *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables*
 - *Statut de protection*
 - *Description de l'habitat*

Espèces fauniques vulnérables

- le caribou des bois, écotype forestier
- l'habitat : un territoire forestier fréquenté par le caribou et servant à la mise bas, au rut ou à l'alimentation hivernale de ce caribou, identifié par un plan dressé par le ministre;

La protection légale du caribou forestier

REVUE DES MODALITÉS ACTUELLES OU POTENTIELLES DE PROTECTION POUR L'HABITAT

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS ACTUELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

- L'objectif de protection du chapitre IV.1 repose sur l'interdiction de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat (article 128,6).

Les habitats fauniques visés :

- Les habitats qui rencontrent les caractéristiques ou les conditions déterminées par règlement et, dans les cas prévus par règlement, qui sont identifiés par un plan dressé par le ministre.

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS ACTUELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT**Règlement sur les habitats fauniques**

- 11 habitats fauniques protégés
- Localisés sur les terres du domaine de l'État
- Dix types d'habitats nécessitent un plan dressé par le ministre.

Habitat du caribou au sud du 52^e parallèle

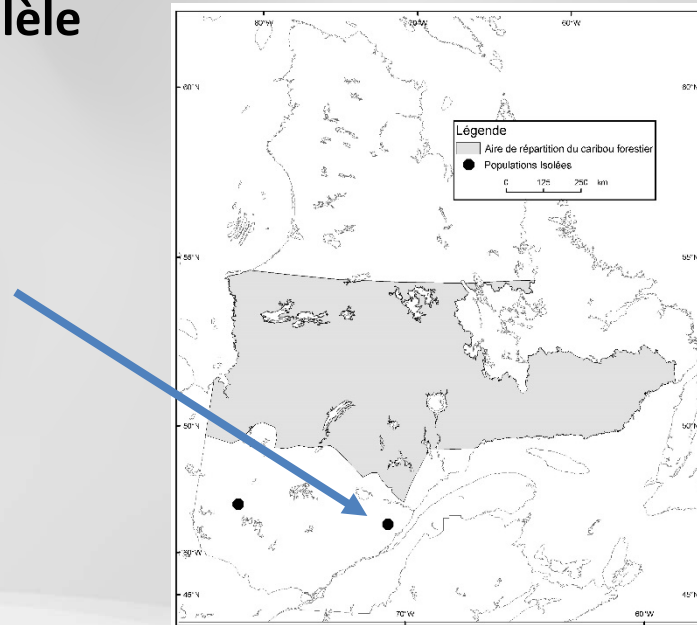
- Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle
 - « Un territoire servant à la mise bas, au rut ou à l'alimentation hivernale pour un troupeau d'au moins 50 caribous ».

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS DE PROTECTION DE L'HABITAT

Habitat du caribou au sud du 52^e parallèle

- Une seule population de caribous rencontre les caractéristiques ou les conditions déterminées par l'article 1 du RHF
 - *Population de Charlevoix*



LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS DE PROTECTION DE L'HABITAT

Régime de protection

- Règlement sur les habitats fauniques - article 8 – Renvoi réglementaire.
- Si les activités ne sont pas normées au RADF, une autorisation en vertu de l'article 128,7 de la LCMVF est nécessaire.

**Renvoi réglementaire**

- La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
- Plan d'aménagement forestier convenu entre les directions régionales (faune/forêt)

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS ACTUELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LADTF n'est pas une loi spécifique à la protection de la faune.

Toutefois, des modalités peuvent concourir à la conservation de l'habitat du caribou forestier.

Règlement d'aménagement durable des forêts du domaine de l'état

- Article 59 du RADF – Protection de certains milieux fortement utilisés par le caribou forestier

LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS POTENTIELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

- Lorsque le gouvernement détermine que l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable doit être identifié par un plan, il est dressé conformément aux articles 128,2 à 128,5 de la LCMVF (chapitre IV.1).

Habitats d'une espèce menacée ou vulnérable

- « *un habitat défini par le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* ».



LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS POTENTIELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT***Régime de protection***

- Règlement sur les habitats fauniques - article 8 – Le renvoi réglementaire ne s'applique pas.
- La protection de l'habitat est entièrement encadrée par le chapitre IV.1 de la LCMVF
 - Normes, exclusions et autorisation pour l'ensemble des activités.

Exemple d'application

- Habitat du caribou de la Gaspésie
 - Plan d'aménagement forestier convenu entre les directions régionales (faune/forêt)
 - Encadrement de l'ensemble des activités sur le territoire.

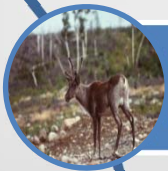
LA PROTECTION LÉGALE DU CARIBOU FORESTIER

MODALITÉS POTENTIELLES DE PROTECTION DE L'HABITAT

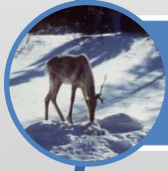
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

- *Refuge faunique*
 - Permettre de minimiser le dérangement occasionné par la pratique d'activités.
 - Déterminer les conditions relatives à la pratiques d'activités fauniques, à la circulation et à l'utilisation de véhicules et d'embarcations et d'aéronefs.

RÉSUMÉ DU COFFRE D'OUTILS FAUNIQUES



Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable



Habitat du caribou au sud du 52^e parallèle



Refuge faunique

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour toutes questions : isabelle.bergeron@mffp.gouv.qc.ca